

Si vous souhaitez participer au grand débat national, il y a trois possibilités de vous exprimer.

1 - Vous pouvez aller sur le site www.granddebat.fr

2 - Vous pouvez écrire sur un cahier de doléances mis à votre disposition en mairie les lundi, mardi, jeudi de 14 à 18h et le vendredi de 14 à 19h.

3 - Si vous souhaitez organiser des réunions-débats, la mairie met à votre disposition ses locaux et peut vous aider à mettre en place leur organisation.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides : depuis le 01 janvier vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker de pesticides chimiques pour jardiner ou désherber. Pour jardiner sans pesticides consulter le site www.jardiner-autrement.fr

Si vous possédez encore des restes de produits, amenez les en déchetterie.

Vous avez jusqu'au 30 mars pour vous inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux prochaines élections européennes qui se dérouleront le 26 mai.

